

Contribution du Canada aux organisations environnementales multilatérales

Le Canada reconnaît que la collaboration internationale sur les questions environnementales revêt une grande importance, et que la viabilité de l'environnement est un élément essentiel au bien-être économique et social de la planète. Dans les pays en développement où la subsistance des citoyens dépend des biens et des services issus de l'écosystème, des changements environnementaux occasionnés par la surexploitation des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement portent directement préjudice aux populations les plus vulnérables. Par conséquent, les efforts déployés pour préserver et améliorer l'environnement dans les pays en développement se sont traduits par une meilleure satisfaction des besoins fondamentaux, l'amélioration des conditions de vie et un avenir plus sûr et plus prospère.

L'engagement international et les programmes d'ADO d'Environnement Canada contribuent au développement durable. Par exemple, plus de 95 % du mercure qui se dépose au Canada provient de sources étrangères, et cela a des conséquences disproportionnées sur le Nord du Canada et les collectivités du Nord. Les efforts que déploie le Canada avec les pays en développement pour résoudre leurs problèmes environnementaux améliorent le bien-être des Canadiens et contribuent à la protection de l'environnement.

Le Canada a appuyé diverses organisations multilatérales afin qu'elles aident les pays en développement à améliorer l'état de leur environnement et, par le fait même, la qualité de vie des populations vulnérables de ces pays. Le Canada verse une aide financière annuelle au Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal, lequel a pour but de garantir que l'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone ne nuira pas à l'économie des pays en développement. Environnement Canada a consenti une aide financière dans le cadre de la contribution annuelle de base du Canada au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Basé au

Kenya, une partie importante du travail du PNUE porte principalement sur les questions environnementales auxquelles sont confrontés les pays en développement. Environnement Canada a fourni des fonds à but précis gérés par le PNUE, p. ex. à l'appui de la Convention de Minamata sur le mercure, un accord global négocié sous les auspices du PNUE pour réduire les émissions et les rejets de mercure dans l'environnement, du Partenariat mondial sur le mercure du PNUE, ainsi que du Programme de l'eau du Système mondial de surveillance de l'environnement du PNUE.

Environnement Canada, au nom du gouvernement du Canada, est membre du Réseau international sur le bambou et le rotin, dont le but est de mettre en œuvre des projets en Afrique, en Asie et en Amérique latine en vue de promouvoir la réduction de la pauvreté par l'entremise d'initiatives durables sur le plan de l'environnement. Le Canada verse également des fonds au Groupe sur l'observation de la Terre, dont le lancement fait suite aux demandes d'interventions formulées lors du Sommet mondial de 2002 sur le développement durable. En outre, le Canada verse une contribution annuelle importante à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de même que des contributions volontaires aux fonds fiduciaires gérés par l'OMM, lesquels aident les pays en développement à renforcer leurs services météorologiques et hydrologiques nationaux. Les citoyens peuvent ainsi recevoir des renseignements importants au sujet du climat.

Le Canada a également versé une contribution au fonds de participation de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ce fonds de participation était notamment destiné à fournir un soutien aux pays en développement en matière d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de leurs répercussions et d'établissement de rapports à cet égard. Il avait également pour objet d'aider le Pérou dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Parties, de même que de la réunion bisannuelle de cet organisme en 2014.

Dans le cadre de ses accords bilatéraux avec le Pérou, la Colombie, le Chili et le Panama, Environnement Canada participe également à la coopération technique avec divers pays en développant et en renforçant leurs capacités en ce qui a trait aux questions directement liées à l'environnement et au bien-être de leurs citoyens. Cette participation comprend un soutien pour la mise en œuvre des accords environnementaux bilatéraux entre le Canada et la Colombie, le Chili et le Pérou, ainsi que des initiatives de renforcement des capacités qui ont trait à des questions environnementales clés, comme l'élaboration de stratégies efficaces pour la gestion du carbone bleu dans les écosystèmes côtiers du Panama et de la Colombie.

Contribution du Canada à l'Organisation panaméricaine de la santé

L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) est un organisme de santé publique international travaillant pour améliorer la santé et les conditions de vie dans les Amériques. Elle est en outre l'organisme de santé spécialisé du système interaméricain, et agit à titre de bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Sa mission est de diriger les efforts de collaboration stratégique entre les États membres et avec d'autres partenaires afin de promouvoir l'équité dans le secteur de la santé, de lutter contre la maladie, ainsi que d'accroître la qualité et l'espérance de vie des populations des Amériques. Le Canada est un membre actif de l'OPS depuis 1971. Il y joue un rôle de premier plan pour favoriser la bonne gouvernance et promouvoir les principales questions stratégiques touchant

VIABILITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

L'accroissement de la viabilité de l'environnement est l'un des thèmes transversaux du Canada en matière de développement international, de même que l'un des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Canada évalue toutes ses activités d'aide au développement pour établir les risques et les possibilités qu'elles présentent sur le plan de la viabilité de l'environnement, et collabore avec les pays partenaires afin de s'assurer qu'ils acquièrent la capacité d'en faire autant. Par exemple, il renforce la capacité des pays partenaires de gérer les ressources naturelles et de s'attaquer à des problèmes comme la désertification et les changements climatiques.

En 2013-2014, Parcs Canada a notamment fourni plus de 2 millions de dollars au Kenya, au Chili, à la Colombie et au Mexique dans le cadre du programme de financement accéléré, afin d'assurer la constitution et la gestion de parcs nationaux et d'autres zones protégées sur leur territoire respectif et d'appuyer les efforts d'adaptation aux changements climatiques.